



LE MOIS DE LA PHOTO

APPEL À PROJETS

**DU 01.05.2024
AU 01.06.2024**

CALENDRIER

1^{er} mai 2024 : Lancement de l'appel à projets

1^{er} juin 2024 : Clôture des candidatures

Mi-juin : Jury

2^{ème} quinzaine de juin 2024 : Annonce des lauréat·es

du 4 au 8 novembre 2024 : Montage des expositions

du samedi 9 novembre au dimanche 1^{er} décembre 2024 : Le Mois de la Photo

(2,3 et 4 décembre 2024 : Démontage des expositions)



Le Mois de la Photo

09.11 → 01.12.2024

Claire Nicolas

Chargée du festival *Le Mois de la Photo*

claire.nicolas@maison-image.fr



La Maison de l'Image

04 76 40 48 37

mardi au jeudi, 9h30 à 12h - 13h30 à 17h

Le Patio - 97, galerie de l'Arlequin

Grenoble | Isère

LE MOIS DE LA PHOTO 2024

Pour sa 12^{ème} édition, Le Mois de la Photo lance à nouveau un appel à projets afin de composer l'exposition collective à l'Ancien musée de Peinture, lieu central et accueil du festival. Une sélection plus large d'artistes, sélectionnée au moment du jury, est proposée aux lieux partenaires de l'édition pour dérouler un parcours d'expositions sur l'ensemble de la métropole. Dédié à la photographie, cet événement est organisé chaque année par La Maison de l'Image, association d'éducation aux images située à la Villeneuve de Grenoble depuis 1972.

La thématique de l'édition 2024 ouvre une réflexion sur les **transitions**.

Notre intention est d'exprimer la complexité et la diversité d'expériences liées aux transitions traversées par les sociétés contemporaines. En explorant leurs différentes dimensions, les artistes contribuent à sensibiliser le public face à ces changements. Ils questionnent, dénoncent, mettent en débat, rendent sensible la métamorphose permanente du monde, et inventent de nouvelles manières de voir.

La scène artistique émergente repérée lors de l'appel à projet sera valorisée dans une exposition collective. En prise avec l'actualité, elle aura pour intention d'interroger les contours de changements profonds sur les plans individuels et collectifs, et de mettre en lumière les multiples facettes de ces transitions personnelles, artistiques, sociales ou environnementales.

Les lauréat·es sont exposé·es à l'Ancien musée de Peinture, situé place de Verdun à Grenoble. La scénographie est construite en collaboration avec la direction artistique du festival et les artistes lauréat·es. Il est possible de faire une proposition pour un accrochage en extérieur.

Aperçu de l'Ancien musée de Peinture :
[Visite virtuelle du Mois de la Photo 2020](#)
[Visite virtuelle du Mois de la Photo 2021](#)

LARGE SÉLECTION

Après la sélection des lauréat·es, le jury du Mois de la Photo choisit également parmi les projets une sélection plus large de projets présentés à certains des lieux partenaires du festival, les expositions font partie de la programmation. Les conditions d'accueil de ces projets sont définies au cas par cas selon les lieux.

JURY

Le jury est composé de professionnel·les de la photographie et du milieu culturel, d'artistes et photographes, et de nos partenaires institutionnels. La liste des membres du jury est consultable sur le site de La Maison de l'Image.

ENGAGEMENTS

Les lauréat·es s'engagent à :

- Procéder à l'accrochage, du 4 au 8 novembre 2024.
- Être présent·e lors du vernissage le samedi 9 novembre 2024.

La Maison de l'Image s'engage à :

- Verser un droit de représentation publique, sur présentation d'une facture : 400€.
- Fournir une aide à la production, sur justificatifs, dans le cas où l'œuvre n'est pas déjà produite : jusqu'à 500€. Les œuvres réalisées pourront être récupérées par les lauréat·es à l'issue du Mois de la photo.
- Prendre en charge les frais de déplacements et l'hébergement.
- Assurer la promotion de chaque artiste sur les différents supports de communication. Dans le cadre de cette campagne de communication, les droits de représentation des œuvres sont cédés sans contrepartie financière.
- Assurer la rencontre, l'accueil des publics et la promotion des expositions.

L'envoi du dossier de candidature implique l'acceptation par les artistes du présent règlement.

POUR CANDIDATER

Envoyer un dossier de candidature format PDF, **avant minuit le 1^{er} juin 2024**, comprenant :

- Les informations artiste et technique complétées, à télécharger [ici](#) ou à copier-coller ci-dessous.
- Une biographie de l'artiste ou du collectif et sa démarche artistique (3000 signes maximum).
- Une note d'intention du projet (5000 signes maximum).
- Des visuels de l'œuvre, du projet ou de la série qui détaillent le projet d'exposition (20 visuels maximum dans le dossier).
- Des propositions éventuelles d'actions en lien avec les publics.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Pour toute demande, précision ou information complémentaire écrire à claire.nicolas@maison-image.fr.

Afin de simplifier la réception des dossiers, veuillez réunir l'ensemble des éléments demandés en un seul format PDF. Objet du mail : « **Appel à projets - NOM Prénom** ». Fichier zip si < 5Mo ou avec un lien de téléchargement (wetransfer, etc...) si > 5Mo.

→ À envoyer à **claire.nicolas@maison-image.fr**

INFORMATIONS

ARTISTE :

NOM Prénom :

Nationalité·s :

Date de naissance : JJ/MM/AAAA

Ville/Pays :

Site internet :

Contact :

Êtes-vous affilié·es ou assujetti·es à l'Agessa ? :

Avez-vous un numéro de SIRET ? :

Souhaitez-vous également candidater à la large sélection pour exposer dans d'autres lieux partenaires du Mois de la Photo ? :

TECHNIQUE :

Titre du projet :

Le projet est-il déjà produit ? :

Si oui, comment est-il présenté ? (Contrecollé, encadré, légendé...) :

Dimensions :

Si le projet n'est pas produit, précisez les conditions de sa production et sa scénographie. Le descriptif technique doit être précis, étayé si besoin par des devis, et propose un budget de production prévisionnel de 500€ maximum. Il peut comprendre des éléments logistiques, des informations sur les formats et modes de présentation, les valeurs d'assurance... :